

Arrêté n°2025-010-Faculté des Sciences et des Sciences de l'Ingénieur (SSI)

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de master Ingénierie de Conception, parcours ingénierie marine

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;

Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de master Ingénierie de Conception, parcours ingénierie marine est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme	
	Président Antoine LE DUIGOU (EC)	Président Antoine LE DUIGOU (EC)	Président Antoine LE DUIGOU (EC)	Président Antoine LE DUIGOU (EC)	
M1	Vincent KERYVIN (EC)	Vincent KERYVIN (EC)	Vincent KERYVIN (EC)	Vincent KERYVIN (EC)	
	Mickaël CASTRO (EC)	Mickaël CASTRO (EC)	Mickaël CASTRO (EC)	Mickaël CASTRO (EC)	
	Mikaël KEDZIERSKI (EC)	Mikaël KEDZIERSKI (EC)	Mikaël KEDZIERSKI (EC)	Mikaël KEDZIERSKI (EC)	

		1 ^{er} semestre		2 nd semestre		Année		Diplôme	
		Président V	'incent	Président	Vincent	Président	Vincent	Président	Vincent
M2		KERYVIN (EC)		KERYVIN (EC)		KERYVIN (EC)		KERYVIN (EC)	
		Antoine LE DUIGOU EC		Antoine LE DUIGOU EC		Antoine LE DUIGOU		Antoine LE DUIGOU	
						EC		EC	
	Sylvère SAID EC		Sylvère SAID EC		Sylvère SAID EC		Sylvère SAID EC		
	Ī								





E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'UFR SSI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient le 7 octobre 2025 Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

